



ARRÊTÉ N° 26 -307

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

à M. Franck GAILLARD, 10^{ème} Adjoint au Maire.

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'installation de **M. Franck GAILLARD**, en qualité de 10^{ème} Adjoint au Maire par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonctions est donnée à **M. Franck GAILLARD**, 10^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines et limites suivants (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- Voirie (travaux, réglementation, stationnement, circulation, signalisation routière) ;
- Voirie (régie) ;
- Propreté urbaine ;
- Transports en commun ;
- Taxis.

Article 2 – La délégation de fonctions définie à l'article 2 du présent arrêté comprend délégation de signature à **M. Franck GAILLARD** pour :

- **Voirie (travaux, réglementation, stationnement, circulation, signalisation routière) :**
 - Rapports et correspondances se rapportant à la voirie et aux réseaux divers ;
 - Arrêtés de réglementation de voirie (circulation, stationnement, occupation du domaine public) ;
 - Relations avec les gestionnaires des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, chauffage urbain, fibre optique) ;
 - Demande de puisage provisoire et de raccordement sur les bornes incendie sur les chantiers ;
 - Certificats de capacité de prestataires après réalisation de travaux de voirie et réseaux divers ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Voirie (régie) :**
 - Gestion et entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation ;
 - Rapports et correspondances se rapportant à la voirie (régie) ;
 - Suivi de l'entretien du mobilier urbain, des chaussées, des trottoirs, du désherbage, viabilité hivernale, des opérations ponctuelles lors d'évènements de type « catastrophes » (tempêtes, incendies majeurs, inondations...);



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26 -307 GAILLARD Franck

- Signalisation : suivi de l'entretien de la signalisation horizontale (marquage) et verticale (panneaux), suivi de la création du marquage et de la pose de la signalisation verticale lors des travaux neufs de réfection de chaussées ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Propreté urbaine :**
 - Tous actes, rapports et correspondances se rapportant à la propreté urbaine ;
 - Lutte contre les décharges et stockages illégaux de déchets ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Transports en commun et Taxis :**
 - Tous actes, rapports et correspondances se rapportant aux transports en commun ;
 - Tous actes, rapports et correspondances se rapportant aux taxis ;
 - Signature des arrêtés autorisant le stationnement d'un taxi
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 3 – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Franck GAILLARD** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
M. Franck GAILLARD
Adjoint au Maire
En charge de....*

Article 4 – En l'absence de **M. Dominique ASARO**, Adjoint au Maire, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation pour les questions relatives au Bâtiment, à la Régie Bâtiment et au Service Lingerie.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 4, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation de signature pour :

- **Constructions neuves et réhabilitations importantes :**
 - Définition et suivi des constructions neuves et des réhabilitations importantes ;
 - Rapports et correspondances se rapportant aux constructions neuves et réhabilitations importantes ;
 - Certificat de capacité des prestataires après réalisation des travaux de constructions neuves et de réhabilitations importantes ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT.
- **Travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux :**
 - Définition et suivi de la politique des travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux ;
 - Rapports et correspondances se rapportant aux travaux lourds d'entretien des bâtiments communaux ;
 - Certificat de capacité des prestataires après réalisation de travaux lourds des bâtiments communaux ;
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT.



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26 -307 - GAILLARD Franck

• **Maintenance des bâtiments (régie Bâtiment) :**

- Définition et suivi de l'entretien et de la maintenance des bâtiments ;
- Rapports, et correspondances se rapportant à l'entretien et de la maintenance des bâtiments ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT.

Article 5 - En l'absence de **M. Alain MAKOUNDIA**, Conseiller municipal, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation pour les questions relatives **aux mobilités douces**.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 5, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation de signature pour :

• **Mobilités douces**

- Rapports et correspondances se rapportant à la mise en place des mobilités douces ;
- Actions en faveur du développement des mobilités douces ;
- Correspondances en relation avec les associations et les administrés ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 6 - En l'absence de **Mme Ginette FIFI-LOYALE**, Conseillère municipale, **M. Franck GAILLARD** reçoit délégation de signature pour les questions relatives aux domaines suivants :

• **Service Entretien :**

- Rapports, notes de service et correspondances se rapportant à la **Lingerie** ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

• **Fêtes foraines et forains et cirques**

- Rapports et correspondances se rapportant à la fête foraine et aux forains et aux cirques ;
- Arrêtés d'acceptation d'occupation du domaine public ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 7 – M. Franck GAILLARD est habilité à déposer plainte au nom de la Commune pour les atteintes aux biens communaux.

Article 8 – M. Franck GAILLARD est habilité à signer les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques à la demande du Maire.

Article 9 – M. Franck GAILLARD est habilité pour représenter la commune de Franconville-la-Garenne au sein de la Commission communale de sécurité.

Article 10 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 11 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 12 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 13 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 30 mars 2026.

Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Franck GAILLARD, le - Signature

01/04/2026
FGaillard

Acte à classer

ARR26-307DGS

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T12-03-37.00 (MI268714198)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260330-ARR26-307DGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à M. Franck GAILLARD, 10ème Adjoint au Maire.

Date de décision : 30/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [GAILLARD Franck- ARR 26-307.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 12:03

Date 31/03/26 à 12:03

Date 31/03/26 à 12:08

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)